

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 41/012/2008 – ÉFAI
23 avril 2008

Informations complémentaires sur l'AU 92/07 (AMR 41/017/2007, 19 avril 2007) - Craintes pour la sécurité / Menaces de mort / Préoccupations d'ordre juridique

MEXIQUE David Venegas (h), 25 ans
 Isaac Torres Carmona (h), avocat spécialisé dans la défense des droits humains
 ainsi que d'autres militants politiques et défenseurs des droits humains dans l'État d'Oaxaca

Le militant politique David Venegas, originaire de l'État d'Oaxaca, a été libéré le 5 mars après avoir passé onze mois en prison. Bien qu'il ait obtenu plusieurs injonctions fédérales contre sa détention, les autorités ont fait traîner sa remise en liberté. Libéré sous caution, il reste inculpé de « *détention de stupéfiants* » et d'« *attaque grave et rébellion lors de son arrestation* ».

David Venegas est membre de l'Assemblée populaire du peuple d'Oaxaca (APPO), qui a mené des campagnes de protestation en faveur de la démission du gouverneur de cet État. Il a été arrêté par la police de l'État à Oaxaca, le 13 avril 2007, sans mandat d'arrêt. À la suite de son interpellation, il aurait été maintenu en détention au secret et torturé. Les éléments « justifiant » son arrestation semblent avoir été forgés de toutes pièces. À la connaissance d'Amnesty International, aucune enquête n'a été menée sur les actes de torture auxquels David Venegas aurait été soumis.

L'avocat Isaac Torres Carmona, spécialisé dans les droits humains, n'a pas reçu de nouvelles menaces selon les informations recueillies.

Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels. Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du réseau Actions urgentes pour le moment. Amnesty International interviendra à nouveau en faveur de ces personnes si nécessaire.